

# Rapport annuel 2015

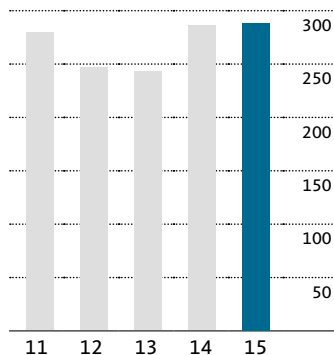
Le 58<sup>e</sup> rapport financier de la Banque Migros SA

Comptes annuels en mio de CHF / Variation	2015	
Produit d'exploitation	594	-2,7%
Charges d'exploitation	276	-3,4%
Résultat opérationnel	288	+0,5%
Bénéfice de l'exercice	226	+0,5%
Somme du bilan	42 232	+3,6%
Prêts à la clientèle	36 170	+2,5%
Fonds de la clientèle	33 084	+2,5%
Capitaux propres <sup>1</sup>	3 350	+6,4%
Fortune totale des dépôts-titres de la clientèle	10 421	-9,4%
Fortune des fonds Mi-Fonds	2 036	-0,2%
Effectif du personnel <sup>2</sup>	1 334	+1,3%
Nombre de succursales	66	

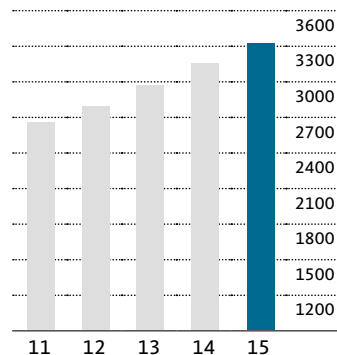
Normes de fonds propres	2015	
Fonds propres pouvant être pris en compte	3 323	
Fonds propres exigibles	1 720	
Taux de couverture	193%	

Ratios	2015	
Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle	91,5%	
Rendement des capitaux propres <sup>3</sup>	8,9%	
Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation	46,5%	

Résultat opérationnel en mio de CHF



Capitaux propres en mio de CHF



La Banque Migros SA a enregistré un bon exercice 2015, malgré un environnement de taux défavorable. Si les frais de couverture du bilan ont sensiblement augmenté sous l'effet des taux d'intérêt négatifs, faisant ainsi reculer le produit d'exploitation de 2,7%, cette baisse a été compensée par une diminution plus marquée encore des charges d'exploitation: les charges de personnel et les autres charges d'exploitation ont diminué globalement de 3,4%, grâce à une gestion rigoureuse des coûts. Les amortissements, provisions et pertes ont également connu une évolution réjouissante. L'exercice 2015 s'est clos sur un bénéfice en hausse de 0,5%, soit une légère progression par rapport à l'année précédente.

**Herbert Bolliger**

Président du Conseil d'administration

**Dr. Harald Nedwed**

Président de la Direction générale

## Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	2
Rapport de l'exercice	3
Bilan au 31 décembre 2015	6
Compte de résultat 2015	7
Répartition du bénéfice	8
Tableau des flux de trésorerie 2015	9
État des capitaux propres	10
Annexe aux comptes annuels	11
Informations relatives au bilan	20
Informations relatives aux opérations hors bilan	34
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	36
Rapport de l'organe de révision	38
Organigramme	39
Régions et succursales	40

<sup>1</sup> y compris réserves pour risques bancaires généraux

<sup>2</sup> effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%

<sup>3</sup> résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres

## Avant-propos du président du Conseil d'administration

L'économie helvétique a connu une année 2015 marquée par le choc du franc. L'abandon du taux plancher de CHF 1.20 pour un euro annoncé le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse (BNS) a en effet entraîné un net ralentissement de la conjoncture. D'après les dernières prévisions du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich (KOF), le PIB n'a progressé que de 0,7% en 2015, contre 1,9% en 2014. On relèvera que la Suisse n'a guère profité d'impulsions positives en provenance du reste de l'Europe et des États-Unis, confrontés à une reprise hésitante. Par ailleurs, de grands pays émergents tels que la Chine, le Brésil et la Russie ont vu leur dynamique économique s'essouffler.

La Bourse suisse n'a que faiblement progressé dans ce contexte. Le Swiss Market Index (SMI) a clos l'exercice sur une performance légèrement négative (-1,8%), après avoir accusé une baisse atteignant jusqu'à -14% juste après l'abandon du taux plancher. Les indices américains Dow Jones et S&P 500 ont eux aussi terminé dans les chiffres rouges, au contraire de places boursières européennes telles que Milan ou Francfort, qui ont été dopées par la politique monétaire résolument accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). La Réserve fédérale américaine, de son côté, a décidé de mettre fin à sa politique de taux zéro en décembre.

La BNS, quant à elle, a renforcé sa politique de taux d'intérêt négatifs. Parallèlement à l'abandon du cours minimum du franc, elle a abaissé de 0,5 point de pourcentage le taux de rémunération des avoirs en compte de virement, à -0,75%, ainsi que la marge de fluctuation du Libor à trois mois (-0,25% à -1,25%). Le rendement des obligations de

la Confédération à dix ans a reculé dans une mesure similaire durant l'exercice sous revue. De 0,30% à fin 2014, il est tombé à -0,08% en douze mois, plongeant même provisoirement à -0,40% en cours d'année.

Les taux d'intérêt négatifs ont nettement renchéri les frais de couverture du bilan et pesé par conséquent sur le résultat des opérations d'intérêts. Mais la Banque Migros a pris diverses mesures axées sur les revenus et les charges afin d'amortir l'impact de la décision prise par la BNS, ce qui lui a permis de dégager un bénéfice en légère hausse à fin 2015.

La Banque Migros dispose de précieux atouts pour faire face aux défis posés par le maintien d'un environnement de taux bas: un solide capital de confiance auprès de la clientèle, des conditions attrayantes en termes de taux et de frais, des collaborateurs compétents et motivés ainsi qu'une infrastructure résolument tournée vers l'avenir.

Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance à l'égard des collaboratrices et collaborateurs, des cadres ainsi que des membres de la direction pour le remarquable engagement qui est le leur. J'adresse également mes remerciements sincères à nos clientes et clients pour la confiance et la fidélité qu'ils témoignent à la Banque Migros.



Herbert Bolliger  
Président du Conseil d'administration

# Rapport de l'exercice 2015

## Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

L'exercice 2015 de la Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a été fortement marqué par l'abaissement des taux d'intérêt annoncé en janvier par la Banque nationale suisse (BNS), après l'introduction de taux d'intérêt négatifs en décembre 2014. Cette décision a eu pour effet de renchérir nettement la couverture des taux, ce qui a fait reculer le résultat net des opérations d'intérêts de 5,0%, à CHF 460 millions. Les opérations de commissions et les opérations de négoce, en revanche, ont progressé de 6,3% et 9,2%, à respectivement CHF 88 millions et CHF 39 millions. Malgré cette évolution réjouissante, due notamment à l'augmentation du nombre de transactions de la clientèle enregistré suite à la suppression du taux plancher de l'euro, le produit d'exploitation s'est contracté de 2,7%, à CHF 594 millions. Cependant, les charges d'exploitation ont elles aussi diminué grâce à une gestion rigoureuse des coûts, reculant de 3,4%, à CHF 276 millions, et le rapport entre les charges et les produits (cost/income ratio) s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent (46,5% contre 46,8%). Après prise en compte des amortissements, provisions et pertes – dont le volume est resté très faible –, le résultat opérationnel s'est inscrit en légère hausse (+0,5%), à CHF 288 millions. Le bénéfice a progressé dans une même mesure par rapport à l'exercice précédent (+0,5%), à CHF 226 millions.

## Fonds de la clientèle et refinancement

Dans le contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'année, la réallocation des fonds de la clientèle s'est poursuivie: les engagements résultant des dépôts de la clientèle se sont accrus de 2,9%, tandis que les obligations de caisse ont diminué de 8,7%. Globalement, les fonds de la clientèle inscrits au bilan ont augmenté de 2,5%, à CHF 33,1 milliards. Le ratio fonds de la clientèle /prêts à la clientèle s'est établi à 91,5%, signe que la Banque Migros continue à jouir d'une structure de refinancement très favorable.

## Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 2,5%, à CHF 36,2 milliards. La Banque Migros a ainsi enregistré une forte croissance des volumes en 2015, tout en restant fidèle à sa politique prudente en matière d'octroi de crédits. Les créances hypothécaires ont affiché une hausse de 3,1%, à CHF 33,6 milliards. À la date de clôture du bilan, les prêts hypothécaires à taux fixe représentaient 90,9% de l'ensemble des hypothèques. Près de 97% des prêts hypothécaires consentis sur des immeubles d'habitation concernaient des hypothèques de premier rang, pour un taux d'avance pouvant aller jusqu'à 67%. Le montant moyen d'un crédit hypothécaire est de CHF 328 000 pour les propriétés par étage et de CHF 432 000 pour les maisons individuelles. Le paiement des intérêts s'est à nouveau effectué de manière satisfaisante, les arriérés d'intérêts ne représentant que 0,2% du produit total des intérêts.

## Placements en titres et réserves de liquidités

La banque détient d'importantes réserves de liquidités sous la forme de placements en titres, afin d'assurer en tout temps le refinancement des prêts à la clientèle, même en cas de modifications des conditions du marché. Les placements en titres détenus sous les postes «Opérations de négoce» et «Immobilisations financières» totalisent CHF 756 millions et se composent en majeure partie d'obligations et de fonds de placement diversifiés. Durant l'exercice sous revue, ces réserves de liquidités ont augmenté de CHF 25 millions.

Par ailleurs, les réserves de liquidités détenues sous forme d'avoirs liquides et de créances sur les banques ont augmenté au total de CHF 548 millions, à CHF 4,9 milliards.

#### Dépôts de titres

81 200 clients ont confié leurs titres en dépôt à la Banque Migros. Le volume des dépôts-titres (CHF 10,4 milliards) s'est contracté de 9,4% par rapport à l'exercice précédent, un recul qui s'explique par la perte d'un important portefeuille institutionnel. Le nombre de mandats de gestion de fortune, en revanche, a enregistré une forte croissance (+19,7%), tandis que la fortune des Mi-Fonds a connu un léger fléchissement de 0,2%, à CHF 2,0 milliards.

#### Fonds propres

En 2015, la Banque Migros a une fois de plus été en mesure d'opérer un net renforcement de sa base de fonds propres. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2014 totalisait CHF 27 millions; un montant inchangé de CHF 27 millions est proposé à l'Assemblée générale au titre de dividende pour l'exercice 2015. Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) s'élevaient ainsi à CHF 3,3 milliards au 31 décembre 2015, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 193% par rapport aux fonds propres exigibles (volant anticyclique de fonds propres inclus).

#### Un solide engagement social et environnemental

En reversant 10% de son dividende à la Fédération des coopératives Migros (FCM), la Banque Migros soutient l'engagement de cette dernière en faveur du développement durable, de la diversité culturelle et du sport en Suisse.

#### Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'effectif du personnel en équivalent plein temps s'élevait à 1334 collaboratrices et collaborateurs à fin 2015, contre 1317 l'année précédente. Les 64 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié.

#### Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement conservatrice en matière de risques. Son activité à l'échelle de l'ensemble de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par le Conseil d'administration, grâce à des mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence restreinte sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 15 à 18).

### État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats des clients sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie.

### Activités de recherche et développement

La Banque Migros a lancé un nouveau système de connexion à l'e-banking en janvier 2015. En juillet 2015, la solution MobilePay P2P, qui permet de payer et d'encaisser des factures au moyen d'un smartphone, a été rendue accessible aux non-clients. Durant l'automne, deux nouvelles solutions de paiement mobile ont été mises en place: M-Payment (paiement aux caisses Migros via l'App Migros, avec débit direct à partir d'un compte de la Banque Migros) et E-Pay (paiement d'achats en ligne via l'e-banking).

### Événements exceptionnels

La Banque Migros, qui avait participé au programme fiscal américain dans la catégorie 2, a pu mettre un terme à cette procédure durant l'automne 2015. L'amende d'un montant d'USD 15,0 millions ainsi que les frais de procédure avaient déjà été provisionnés dans les comptes annuels de 2013.

### Perspectives de l'entreprise

La Banque Migros jouit d'une position enviable en termes de fonds propres, de refinancement et de systèmes, et elle affiche en outre de solides résultats. La hausse des prix immobiliers a marqué un net fléchissement, ce qui a grandement réduit le risque de bulle immobilière. Nous ne tablons donc pas sur une forte augmentation des défaillances de crédit. En partant du principe que la politique de la BNS en matière de taux d'intérêt restera inchangée, nous escomptons pour 2016 un bénéfice comparable à celui de l'exercice sous revue.

# Bilan au 31 décembre 2015

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
<b>Actifs</b>				
Liquidités	4 138 088	2 782 280	+1 355 808	+49
Créances sur les banques	778 516	1 586 211	-807 696	-51
Créances résultant d'opérations de financement de titres	80 985	90 195	-9 210	-10
Créances sur la clientèle	2 577 731	2 715 526	-137 794	-5
Créances hypothécaires	33 592 065	32 585 941	+1 006 125	+3
Opérations de négoce	46 524	74 719	-28 195	-38
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	458	551	-93	-17
Immobilisations financières	709 047	655 684	+53 363	+8
Comptes de régularisation actifs	24 031	36 552	-12 521	-34
Participations	58 607	58 790	-183	-0
Immobilisations corporelles	197 981	211 507	-13 526	-6
Autres actifs	90 047	48 401	+41 646	+86
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	-62 534	-82 322	-19 789	-24
<b>Total des actifs</b>	<b>42 231 546</b>	<b>40 764 035</b>	<b>+1 467 512</b>	<b>+4</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	56 318	59 538	-3 221	-5
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	32 215 247	31 318 047	+897 199	+3
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	87 264	44 848	+42 416	+95
Obligations de caisse	868 625	951 831	-83 206	-9
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 157 300	4 700 700	+456 600	+10
Comptes de régularisation passifs	128 948	125 287	+3 661	+3
Autres passifs	51 323	77 468	-26 144	-34
Provisions	316 351	336 937	-20 586	-6
Réserves pour risques bancaires généraux	1 210 118	1 208 592	+1 526	+0
Capital social	700 000	700 000	+0	+0
Réserve issue du bénéfice	1 213 787	1 015 576	+198 211	+20
Bénéfice	226 266	225 211	+1 054	+0
<b>Total des passifs</b>	<b>42 231 546</b>	<b>40 764 035</b>	<b>+1 467 512</b>	<b>+4</b>
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	74 811	125 147	-50 336	-40
Engagements irrévocables	752 864	576 500	+176 364	+31
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	51 463	51 638	-175	-0
Crédits par engagement	0	0	+0	0

# Compte de résultat 2015

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	707 879	723 956	-16 077	-2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	11 097	16 377	-5 281	-32
Charges d'intérêts	-263 861	-251 788	+12 074	+5
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>455 115</b>	<b>488 545</b>	<b>-33 431</b>	<b>-7</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4 979	-4 483	-	-
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>460 094</b>	<b>484 062</b>	<b>-23 968</b>	<b>-5</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	57 557	56 117	+1 441	+3
Produit des commissions sur les opérations de crédit	6 403	5 258	+1 145	+22
Produit des commissions sur les autres prestations de service	37 415	36 591	+824	+2
Charges de commissions	-13 607	-15 406	-1 798	-12
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>87 768</b>	<b>82 560</b>	<b>+5 208</b>	<b>+6</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>38 945</b>	<b>35 664</b>	<b>+3 282</b>	<b>+9</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Produits des participations	3 433	3 254	+179	+6
Résultat des immeubles	2 600	2 676	-76	-3
Autres produits ordinaires	680	1 781	-1 101	-62
Autres charges ordinaires	0	0	0	+0
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>	<b>6 713</b>	<b>7 711</b>	<b>-998</b>	<b>-13</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>593 520</b>	<b>609 997</b>	<b>-16 477</b>	<b>-3</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-171 214	-174 327	-3 112	-2
Charges d'exploitation	-104 511	-110 958	-6 447	-6
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>-275 726</b>	<b>-285 285</b>	<b>-9 559</b>	<b>-3</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-30 475	-35 606	-5 130	-14
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	336	-2 905	-3 241	-112
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>287 656</b>	<b>286 202</b>	<b>+1 454</b>	<b>+1</b>
Produits extraordinaires	195	680	-484	-71
Charges extraordinaires	0	0	0	+0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-1 526	0	+1 526	-
Impôts	-60 059	-61 670	-1 611	-3
<b>Bénéfice</b>	<b>226 266</b>	<b>225 211</b>	<b>+1 055</b>	<b>+0</b>

## Répartition du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice de CHF 226,3 millions et d'un bénéfice reporté de CHF 787 022 pour l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
Bénéfice	226 266	225 211	+1 054	+0
Bénéfice reporté	787	576	+211	+37
Bénéfice au bilan	227 053	225 787	+1 266	+1
<b>Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit</b>				
Attribution à la réserve issue du bénéfice	200 000	198 000	+2 000	+1
Distribution du bénéfice	27 000	27 000	+0	+0
Bénéfice reporté	53	787	-734	-93

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.



## Tableau des flux de trésorerie 2015

en CHF 1000	Entrées 2015	Sorties 2015	Entrées 2014	Sorties 2014
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	226 266		225 211	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	30 475		35 606	
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		20 586		15 628
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	1 526		0	
Comptes de régularisation actifs	12 521		6 896	
Comptes de régularisation passifs	3 661		3 533	
Dividende de l'exercice précédent		27 000		27 000
<b>Solde</b>	<b>226 863</b>		<b>228 617</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions	0		0	
<b>Solde</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations	183	0	1	0
Immobilisations corporelles	0	16 949	0	15 392
<b>Solde</b>		<b>16 766</b>		<b>15 392</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Créances hypothécaires		1 006 125		1 425 947
Créances sur la clientèle	137 794		97 806	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	897 199		1 561 353	
Obligations de caisse		83 206		95 152
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	456 600		256 500	
Opérations de négoce	70 705		27 018	
Immobilisations financières		53 363		107 632
Créances sur les banques	816 906			27 385
Engagements envers les banques		3 221	30 656	
Autres créances		41 646		27 379
Autres engagements		26 144	24 652	
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires		19 789	14 819	
<b>Liquidités</b>				
Liquidités		1 355 808		542 533
<b>Solde</b>		<b>210 098</b>		<b>213 225</b>
<b>Total</b>	<b>226 863</b>	<b>226 863</b>	<b>228 618</b>	<b>228 618</b>

## État des capitaux propres

en CHF 1000	Capital social	Réserve issue du capital	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	700 000	0	1 208 592	1 015 576	0	225 211	3 149 379
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	198 000	0	-198 000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	-27 000	-27 000
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	211	0	-211	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	1 526	0	0	0	1 526
Bénéfice 2015	0	0	0	0	0	226 266	226 266
Capitaux propres en fin d'exercice	700 000	0	1 210 118	1 213 787	0	226 266	3 350 171

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch).

# Annexe aux comptes annuels

## Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 66 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ quatre cinquièmes au produit d'exploitation. Le solde se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce, ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

## Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

### Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations, la loi et l'ordonnance sur les banques ainsi que les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2015/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «boucllement individuel conforme au principe de l'image fidèle». Un boucllement statutaire peut être obtenu sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle. Les dispositions transitoires qui exigent la mise en œuvre du principe d'évaluation individuelle pour les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ne sont pas appliquées.

### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. Les opérations à terme sont inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à la date de règlement (échéance). La monnaie du bilan est le franc suisse.

### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour. Les actifs monétaires sont convertis et comptabilisés aux cours en vigueur à la date du bilan. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués:

	Exercice sous revue	Année précédente
USD	0.988	0.994
EUR	1.080	1.203

### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise / prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase») ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres («securities lending» / «securities borrowing»). Elles sont enregistrées au bilan à la valeur comptable des liquidités reçues ou créditées. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

### Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, soit les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur puisse honorer ses engagements futurs, sont évaluées de manière séparée, et la dépréciation de valeur est couverte par les provisions individuelles constituées à cet effet. Les créances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un

retard de plus de 90 jours. Les intérêts considérés comme étant en souffrance, soit les intérêts impayés depuis plus de 90 jours, et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus perçus, mais portés en compte au niveau des corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la perception est à ce point compromise que ce calcul n'est plus estimé utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé encaissable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation s'étendra vraisemblablement sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

Composé d'une multitude de petites créances, le portefeuille de crédits privés fait l'objet de corrections de valeur individuelles déterminées de manière forfaitaire. S'agissant des crédits privés, les corrections de valeur sont calculées sur la base des niveaux de solvabilité de la centrale d'information de crédit (ZEK). Les crédits privés affichant des niveaux de solvabilité de 3 à 6 font l'objet de corrections de valeur proportionnellement décroissantes, basées sur des valeurs tirées de l'expérience. Les pertes effectives sont portées directement à charge du compte de résultat.

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur déterminées de manière forfaitaire, la banque constitue une correction de valeur pour risques de défaillance latents afin de couvrir les risques latents présents le jour du bilan. Les risques de défaillance latents résultent des risques présents lors du jour du bilan, dans un portefeuille de crédit apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Les coefficients servant au calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont déterminés en fonction de la classification des risques interne à la banque et se fondent sur l'expérience. Ces coefficients font l'objet d'une révision annuelle par la Direction générale et sont adaptés sur la base de l'évaluation actuelle du risque.

La constitution et la dissolution de corrections de valeur individuelles pour des positions actives figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Durant la période transitoire des exercices 2015 et 2016, les corrections de valeur individuelles, les corrections individuelles déterminées de manière forfaitaire et les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées de l'actif du bilan et imputées séparément au compte «Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires».

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, une radiation du montant concerné est effectuée par le débit du compte de corrections de valeur correspondant. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment amortis sont crédités au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix donné par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées sous la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

#### Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce pour compte propre sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont portées au bilan sous les positions correspondantes.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat de l'opéra-

tion couverte correspondant. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

Par principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

#### Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les bénéfices réalisés sur la valeur d'acquisition sont inscrits sous la rubrique «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

#### Participations

L'évaluation des participations importantes (plus de 20%) doit se faire selon la méthode de la mise en équivalence («equity method»). Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon cette méthode. Les participations de moins de 20% ainsi que les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires. Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires», et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

#### Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de CHF 50 000.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 10 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

#### Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale. Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts; les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement.

### Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

### Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

### Propres titres de dette

Le portefeuille de propres emprunts ou propres obligations de caisse est compensé avec le poste passif correspondant.

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces postes sont publiés hors bilan à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

### Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Suite à la révision du code des obligations dans le domaine de la comptabilité (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013), les prescriptions comptables pour les banques ont été adaptées. La circulaire FINMA 2015/1 «Comptabilité banques» est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le présent rapport d'activité se fonde sur les nouvelles dispositions applicables.

La structure du bilan et la structure du compte de résultat ont été établies conformément à la circulaire FINMA 2015/1.

Principales modifications:

Bilan – corrections de valeur sur actifs: jusqu'ici, les corrections de valeur pour risques de défaillance étaient enregistrées au passif du bilan, sous la rubrique «Corrections de valeur et provisions». Les corrections de valeur pour risques de défaillance figurent désormais à l'actif. Lorsqu'une correction de valeur dépasse le montant net d'une créance, la part excédant le montant net reste enregistrée dans la rubrique «Provisions» au passif du bilan.

Bilan – reclassification de positions: Les valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés étaient enregistrées jusqu'ici dans les rubriques «Autres actifs» et «Autres passifs». Elles font désormais l'objet de rubriques individuelles.

Compte de résultat – résultat des opérations d'intérêts: Les modifications des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts sont désormais enregistrées dans le résultat net des opérations d'intérêts. Jusqu'ici, elles étaient comptabilisées dans la rubrique «Corrections de valeur, provisions et pertes». La rubrique «Modifications des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» comprend également les modifications des corrections de valeur pour intérêts compromis qui, lors de l'exercice précédent, figuraient dans la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes».

Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées à la nouvelle structure du bilan et du compte de résultat.

Si les principes de comptabilisation ont été adaptés conformément aux nouvelles dispositions de la FINMA, aucune modification n'a en revanche été apportée aux principes d'évaluation.

## Gestion des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement prudente et fondamentalement conservatrice en matière de risques. La gestion des risques est considérée comme la compétence-clé centrale. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives.

Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés par la Banque Migros en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues.

La culture de gestion des risques au sein de la Banque Migros repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part de la direction de la banque et du personnel, mise en place de mécanismes de contrôle efficaces et séparation nécessaire entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques, qui définit le traitement et le pilotage desdits risques, constitue le fondement essentiel d'une gestion efficace.

L'identification de nouveaux risques, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouvelles activités, ou de leur intégration dans les systèmes de gestion des risques, est envisagée comme une tâche permanente. Les risques quantifiables sont pris en compte en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché.

En matière de gestion des risques, des mesures ciblées sont introduites en fonction des besoins: elles peuvent avoir une incidence variable sur le portefeuille de risques, au plan de la forme comme des effets. Les différentes variantes vont de la limitation ou de l'évitement des risques à l'acceptation de ces derniers, en passant par un transfert des risques sous la forme de cessions ou l'exigence de sûretés.

La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le respect des lignes directrices, directives et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique.

La politique de gestion des risques est définie dans le règlement d'organisation et régie dans des manuels et des directives. L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration: c'est lui qui détermine ou valide les limites et les niveaux de compétence et qui approuve la méthode de mesure des risques utilisée. La gestion des risques incombe au Risk Council, organe qui est situé au plus haut niveau opérationnel et réunit les membres de la Direction générale, le responsable de la Direction financière ainsi que le responsable du Controlling du risque central.

En sa qualité d'organe de contrôle, le Risk Council reçoit un reporting mensuel couvrant la chaîne de création de valeur que représente le processus de gestion des risques.

### Évaluation des risques par le Conseil d'administration

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 3 mars 2015, le

Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. La Direction générale informe en outre le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le rapport du Risk Council, dans le cadre de ses séances ordinaires.

#### Risques de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un client peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par organe et par type de crédit.

#### Modèle de rating et renouvellements périodiques

La Banque Migros dispose d'un modèle de rating interne servant à la prise de décisions en matière de crédit. Ce modèle comprend dix niveaux différents. Pour les clients soumis à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés remises. Dans le segment Clientèle entreprises, les ratings attribués aux crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation axée sur les taux de nantissement. Le terme prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction du rating, du montant de l'engagement ainsi que de la couverture. Le modèle de rating garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

#### Évaluation des sûretés par gage immobilier

L'évaluation de biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). La Banque Migros procède dans tous les cas à un contrôle de la valeur vénale. Pour ce faire, elle se base sur le modèle d'évaluation hédoniste du Centre d'Information et de Formation Immobilières SA (CIFI) ainsi que sur les appréciations de ses spécialistes immobiliers internes et l'expertise d'estimateurs externes, lesquels doivent recourir à une méthode adaptée à la complexité de l'objet (méthode de la valeur actualisée, méthode DCF, etc.). Le principe de prudence s'applique systématiquement. L'évaluation des différentes catégories de couverture par gage immobilier se fait au moyen de méthodes et d'outils standardisés. Dans le domaine des logements à usage propre (maisons individuelles, logements en propriété) et des logements de vacances, la banque se fonde sur le modèle d'évaluation hédoniste du CIFI. Le modèle CIFI est intégré dans le système d'aide à la décision en matière de crédit. Pour les immeubles de rendement (immeubles locatifs et commerciaux), la Banque Migros se base en principe sur la valeur de rendement réelle. Le taux de capitalisation est fixé en fonction des caractéristiques propres de l'objet (région, situation, état, structure locative, montant du loyer par rapport au quartier). Pour les immeubles professionnels et industriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement réelle; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement («debt capacity») de l'entreprise.

#### Taux de nantissement, calcul de la capacité financière, amortissement

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan. L'octroi de crédits se base sur des taux de nantissement conservateurs. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une évaluation actuelle de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part du secteur des logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité d'assumer durablement la charge d'un crédit se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique correspondant à un taux moyen à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de logements, les hypothèques de deuxième rang (nantissement > 67%) doivent être amorties de manière linéaire sur une durée maximale de quinze ans par les débiteurs.

#### Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des hypothèques, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont signalés au travers du système



de rating. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire mensuel ou semestriel informatisé; des stratégies sont définies, des mesures sont prises, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale qui fait suite à une inspection des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

#### Opérations interbancaires / opérations de négoce

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires. Ces limites de crédit sont largement fonction du rating, mais prennent également en compte d'autres critères.

#### Risques de marché

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

#### Risques de taux

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

#### Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique, et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

#### Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce sur la base de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur une procédure d'analyse paramétrique (méthode variance/covariance) et sur des simulations historiques prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Les calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours ouvrables, soit l'équivalent d'une année civile.

#### Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liés à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des facteurs externes. De telles pertes peuvent notamment résulter de la défaillance ou du fonctionnement défectueux de systèmes techniques, de la faute intentionnelle ou de la négligence de personnes ou d'influences extérieures telles que des catastrophes.

Contrairement aux risques de crédit ou aux risques de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation. Contrairement aux risques de crédit ou de marché, les risques opérationnels ne donnent pas lieu à une indemnisation équitable ou basée sur le risque.

Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre en péril les activités, un risque estimé n'étant pas directement corrélé avec une perte financière. Les risques opérationnels sont présents dans pratiquement toutes les activités de l'ensemble des secteurs de la banque. De par leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables.

La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans les éviter totalement.

La gestion des risques de la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et sur l'évitement de pertes opérationnelles. Les risques opérationnels identifiés sont mis en regard des mesures de réduction des risques existantes. Il s'agit à cet égard de peser et de confronter les coûts et avantages des mesures à prendre. Là où le risque ne peut être évité ou réduit, la disposition à prendre un tel risque est évaluée avec prudence et exactitude.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les six types de risques suivants:

#### Risques liés aux personnes et aux objets

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

#### Risques liés aux processus et à l'exécution

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante. Les contrôles définis et la mise en œuvre de ces derniers sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (IKS) joue à cet égard un rôle central.

#### Risques informatiques

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

#### Situations d'urgence et de crise

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion de crise et de situation d'urgence efficace est déterminante pour maîtriser les événements et garantir un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

#### Criminalité

Les actes criminels ou tentatives d'actes criminels commis par des personnes internes ou externes sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

#### Risques juridiques et de compliance

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application d'une norme, de l'application insuffisante d'une norme ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes.

Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats (échange de droits et d'obligations) qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

Le Risk Council et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont informés des risques opérationnels et des pertes sur une base trimestrielle. Les pertes de plus de CHF 10 000 sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Risk Council s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31 décembre 2015, le montant de fonds propres requis pour les risques opérationnels s'élevait à CHF 90 millions.

### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

### Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

#### Types d'opérations de base et d'opérations de couverture

Selon la politique de risques soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration, la Banque Migros recourt à des swaps de taux d'intérêt («interest rate swaps» ou IRS) afin de gérer le risque de taux dans le portefeuille de la banque. Le traitement comptable des IRS relève de la comptabilité de couverture. Les IRS se traitent sur un marché liquide, et la conclusion ou la dissolution d'opérations de couverture est possible en tout temps.

#### Composition des groupes d'instruments financiers

L'opération de base couverte recouvre l'ensemble du portefeuille de la banque exprimé en tant que position nette.

#### Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

Les opérations de couverture consistent en un portefeuille de contrats IRS conclus avec des contreparties externes. La conclusion ou la dissolution de tels contrats IRS est décidée dans le cadre du Risk Council, avec recours explicite à la comptabilité de couverture.

Le risque de taux au sein du portefeuille de la banque résulte de la transformation positive des échéances, à savoir d'une impasse positive des positions à revenu fixe dotées d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 10 ans. Ce risque de taux est partiellement couvert via la conclusion de «payer swaps» dotés d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 6 ans.

La relation de couverture entre l'opération de base et l'opération de couverture est choisie de manière à observer au moins la limite de sensibilité.

#### Mesure de l'effectivité

La mesure de l'effectivité s'effectue au moyen des données générées par le Risk Management à l'aide du tools Focus ALM by Sungard.

La mesure de l'effectivité rétrospective se fait au moyen du rapport mensuel «Asset & Liability Management» du Risk Council, et notamment du tableau qui fournit une vue détaillée de la sensibilité aux taux d'intérêt des opérations de base et des opérations de couverture et les agrège afin d'établir la sensibilité aux taux d'intérêt des capitaux propres. L'unité de mesure est conforme à la limite de risque imposée par le Conseil d'administration.

La mesure de l'effectivité prospective s'appuie sur le rapport mensuel «Asset & Liability Management» du Risk Council, et notamment sur le graphique «Nominal-GAP en mio de CHF». Le Risk Management génère en outre le rapport trimestriel «Simulation de revenus / planification dynamique», qui simule les conséquences de déplacements non parallèles des courbes de taux.

Du point de vue de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est effective lorsqu'une hausse des taux d'intérêt exerce un effet négatif sur les capitaux propres et le résultat des opérations d'intérêts, car cela indique une impasse positive des positions à revenu fixe.

#### Ineffectivité

Dès qu'une opération de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique «Résultat du négoce et option de la juste valeur». Durant l'exercice sous revue, aucune ineffectivité d'opérations de couverture n'a été constatée.

### Événements importants survenus après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

## Informations relatives au bilan

### Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en CHF 1000	2015	2014
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	80 985	90 195
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

### Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en CHF 1000	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	126 285	119 551	2 331 896	2 577 731
Créances hypothécaires	33 592 065	0	0	33 592 065
immeubles d'habitation	30 040 688	0	0	30 040 688
immeubles commerciaux	1 220 400	0	0	1 220 400
immeubles artisanaux et industriels	1 462 802	0	0	1 462 802
autres	868 175	0	0	868 175
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>33 718 350</b>	<b>119 551</b>	<b>2 331 896</b>	<b>36 169 797</b>
Année précédente	32 728 379	112 083	2 461 004	35 301 466
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	0	0	0	-62 534
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>33 718 350</b>	<b>119 551</b>	<b>2 331 896</b>	<b>36 107 263</b>
Année précédente	32 728 379	112 083	2 461 004	35 219 144
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	2 975	11 577	60 259	74 811
Engagements irrévocables	0	0	752 864	752 864
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	51 463	51 463
Crédits par engagement	0	0	0	0
<b>Total hors bilan</b>	<b>2 975</b>	<b>11 577</b>	<b>864 586</b>	<b>879 137</b>
Année précédente	14 714	18 571	719 999	753 284

### Créances compromises

en CHF 1000	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur
Corrections de valeur individuelles	78 893	41 052	37 841	36 039
Année précédente	109 906	52 319	57 587	54 844
Corrections de valeur individuelles forfaitaires pour crédits privés	42 505	0	42 505	18 158
Année précédente	42 793	0	42 793	18 523

La différence entre le montant net des créances et les corrections de valeur individuelles réside dans le fait qu'en raison de la solvabilité des débiteurs, une rentrée d'argent, dont le montant est estimé avec prudence, est attendue; dans le cas de crédits privés, elle se fonde sur le modèle de rating utilisé.

### Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en CHF 1000	2015	2014
<b>Opérations de négoce, actifs</b>		
Titres de créance	0	6 418
dont cotés	0	6 418
Titres de participation	45 329	67 053
Métaux précieux	1 195	1 248
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>46 524</b>	<b>74 719</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>46 524</b>	<b>74 719</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
<b>Opérations de négoce, passifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

### Répartition des immobilisations financières

en CHF 1000	Valeur comptable 2015	Valeur comptable 2014	Juste comptable 2015	Juste comptable 2014
Titres de créance	705 948	651 404	717 320	666 625
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	705 948	651 404	717 320	666 625
dont portés au bilan selon le principe de l'évaluation la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	3 099	4 280	3 099	4 280
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>709 047</b>	<b>655 684</b>	<b>720 418</b>	<b>670 905</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	242 466	180 553		

### Répartition des contreparties selon la notation

en CHF 1000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance	479 609	143 377	74 963	7 999	0	0

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur les classes de notation de l'agence de rating Standard & Poor's.

## Présentation des participations

en CHF 1000	Évaluées selon la mise en équivalence	Autres participations	Total 2015	Total 2014
<b>Valeur d'acquisition</b>	0	59 050	59 050	59 051
Amortissements cumulés	0	-260	-260	-260
État en début d'exercice	0	58 790	58 790	58 791
Changements d'affectation	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0
Désinvestissements	0	-183	-183	-1
Amortissements	0	0	0	0
Reprises d'amortissements	0	0	0	0
État en fin d'exercice	0	58 607	58 607	58 790
<b>Valeur au bilan</b>				
État en début d'exercice	0	58 790	58 790	58 791
État en fin d'exercice	0	58 607	58 607	58 790
Avec valeur boursière			0	0
Sans valeur boursière			58 607	58 790
<b>Total des participations</b>			58 607	58 790

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

## Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en CHF 1000	Activité	Capital social	Part		Détenion	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Swisslease SA, Wallisellen, intermédiaire des financements de leasing	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements Suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	800 000	11%	11%	11%	0%
Aduno Holding SA, Zurich, organisation de cartes de crédit	Système de paiement sans numéraire	25 000	7%	7%	7%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse.

## Présentation des immobilisations corporelles

en CHF 1000	Immeubles à l'usage de la banque	Immeubles de rendement	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Total 2015	Total 2014
<b>Valeur d'acquisition</b>						
État en début d'exercice	141 362	34 244	104 450	124 727	404 783	419 723
Investissements	389	157	14 343	2 060	16 949	15 621
Désinvestissements	-2 247	0	-11 927	-19 868	-34 042	-30 560
Changements d'affectation	-40	0	40	0	0	0
au sein des immobilisations corporelles	-40	0	40	0	0	0
État en fin d'exercice	139 464	34 401	106 907	106 919	387 690	404 783
<b>Amortissements cumulés</b>						
État en début d'exercice	-58 092	-8 842	-55 402	-70 940	-193 276	-188 003
Amortissements en cours	-4 301	-122	-12 563	-13 490	-30 475	-35 606
Sorties	2 247	0	11 846	19 949	34 042	30 333
Changements d'affectation	0	0	0	0	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
État en fin d'exercice	-60 146	-8 963	-56 119	-64 481	-189 709	-193 276
<b>Valeur au bilan</b>						
État en début d'exercice	83 270	25 402	49 048	53 787	211 507	231 720
État en fin d'exercice	79 318	25 437	50 788	42 438	197 981	211 507

## Leasing opérationnel

en CHF 1000	2015	2014
<b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>		
Échéance inférieure à 12 mois	12 364	16 956
Échéance de 12 mois à 5 ans	48 923	65 411
Échéance supérieure à 5 ans	28 718	28 655
<b>Total des engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>90 006</b>	<b>111 022</b>
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0



### Répartition des autres actifs et des autres passifs

en CHF 1000	2015	2014
<b>Autres actifs</b>		
Compte de compensation	85 575	43 550
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	2 767	3 391
Comptes d'ordre	1 705	1 460
Autres actifs	0	0
<b>Total des autres actifs</b>	<b>90 047</b>	<b>48 401</b>
<b>Autres passifs</b>		
Compte de compensation	0	0
Impôts indirects	30 974	39 151
Comptes d'ordre	9 770	27 113
Coupons non encaissés et obligations de caisse	390	925
Autres passifs	10 189	10 278
<b>Total des autres passifs</b>	<b>51 323</b>	<b>77 468</b>

### Indication des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

#### Indications relatives à la situation économique de l'institution de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des contributions d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

La caisse de pension Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

### Engagements envers la caisse de pension Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat

en CHF mio	2015	2014
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	201	9
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	16	16

Selon les derniers comptes annuels révisés (conformément à la Swiss GAAP RPC 26), le taux de couverture de la caisse de pension Migros s'élevait à 121,5% au 31 décembre 2015 (année précédente: 116,9%). À fin 2014, les réserves de fluctuation de valeur de la caisse de pension Migros atteignaient le niveau fixé par la réglementation. L'excédent de couverture au sens de la recommandation Swiss GAAP RPC 16 se montait à CHF 422 millions au 31 décembre 2014. La banque ne retire aucun avantage économique de l'excédent de couverture de la caisse de pension. La caisse de pension Migros n'a détenu aucune réserve de contribution de l'employeur durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

### Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

en CHF 1000	Année d'émission	Taux d'intérêt	Échéance	2015	2014
Emprunt obligataire	2007	2,875%	9.2.15	0	250 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>				<b>0</b>	<b>250 000</b>
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		–	2015	0	387 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,63%	2016	360 400	360 400
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		2,33%	2017	367 100	367 100
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		3,03%	2018	285 000	285 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,94%	2019	354 800	297 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,71%	2020	577 900	418 900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,47%	2021	460 900	460 900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		2,24%	2022–2045	2 751 200	1 874 400
<b>Total des prêts des centrales d'émission de lettre de gage</b>		<b>1,84%</b>		<b>5 157 300</b>	<b>4 450 700</b>
<b>Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>				<b>5 157 300</b>	<b>4 700 700</b>

### Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en CHF 1000	2015	2014
Hypothèques mises en gage pour banque des lettres de gage	7 128 001	7 078 391
<b>Actifs mis en gage ou cédés</b>	<b>7 128 001</b>	<b>7 078 391</b>
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 157 300	4 450 700
<b>Engagements effectifs correspondants</b>	<b>5 157 300</b>	<b>4 450 700</b>

### Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice sous revue

en CHF 1000	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue
Provisions pour impôts latents	317 408	0	0	0	0	0	-1 526	315 882
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	19 529	-19 143	0	0	0	83	0	469
<b>Total des provisions</b>	<b>336 937</b>	<b>-19 143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>-1 526</b>	<b>316 351</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>1 208 592</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 526</b>	<b>0</b>	<b>1 210 118</b>
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	73 367	-10 910	0	0	4 963	4 926	-18 150	54 197
Corrections de valeur pour les risques latents	8 955	0	0	0	0	0	-618	8 337
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>82 322</b>	<b>-10 910</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 963</b>	<b>4 926</b>	<b>-18 768</b>	<b>62 534</b>

Au 31 décembre 2015, il n'y avait aucune correction de valeur sur des limites de crédit ouvertes et non utilisées.

#### Provisions

Les utilisations de provisions conformes au but concernent essentiellement le programme fiscal américain et le règlement d'autres litiges juridiques.

#### Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée durant l'exercice sous revue.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées d'impôt. Des provisions pour impôts latents ont été constituées.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### Indication des créances et engagements envers les parties liées

en CHF 1000	Créances 2015	Créances 2014	Engagements 2015	Engagements 2014
Participants qualifiés	0	0	471 959	28 402
Sociétés du groupe	0	0	0	0
Sociétés liées	34	0	74 607	74 225
Affaires d'organes	10 774	10 252	7 813	8 620
Autres parties liées	0	0	0	0

### Transactions avec des parties liées

- Les transactions avec des parties liées (opérations sur papiers-valeurs, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la Communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations s'élevait à CHF 1,7 milliard (cf. aussi p. 35).
- Il n'existe pas de programme d'intéressement des collaborateurs.

### Présentation du capital social

en CHF 1000	Valeur nominale totale 2015	Nombre de titres 2015	Capital donnant droit au dividende 2015	Valeur nominale totale 2014	Nombre de titres 2014	Capital donnant droit au dividende 2014
Capital-actions <sup>1</sup>	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Total du capital social	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

<sup>1</sup> divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.

### Indication des participants significatifs

en CHF 1000	Nominal 2015	Proportion en % 2015	Nominal 2014	Proportion en % 2014
Migros Participations SA, Rüschlikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA (Rüschlikon), 100% de la Banque Migros.

### Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

### Réserves non distribuables

en CHF 1000	2015	2014
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable	167 000	167 000
Total des réserves non distribuables	167 000	167 000

### Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en CHF 1000	À vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
Liquidités	4 138 088	0	0	0	0	0	0	4 138 088
Créances sur les banques	210 757	0	344 214	223 545	0	0	0	778 516
Créances résultant d'opérations de financement de titres	80 985	0	0	0	0	0	0	80 985
Créances sur la clientèle	290 005	168 656	627 568	187 209	1 263 232	41 061	0	2 577 731
Créances hypothécaires	12 849	1 179 866	2 691 839	4 147 443	16 601 080	8 958 988	0	33 592 065
Opérations de négoce	46 524	0	0	0	0	0	0	46 524
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	458	0	0	0	0	0	0	458
Immobilisations financières	0	0	25 190	125 984	266 786	287 988	3 099	709 047
<b>Total</b>	<b>4 779 666</b>	<b>1 348 522</b>	<b>3 688 811</b>	<b>4 684 181</b>	<b>18 131 098</b>	<b>9 288 037</b>	<b>3 099</b>	<b>41 923 414</b>
Année précédente	3 368 272	1 510 949	3 990 697	4 887 928	18 945 053	7 783 377	4 280	40 490 556
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	19 040	0	37 278	0	0	0	0	56 318
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4 511 348	27 700 608	2 983	308	0	0	0	32 215 247
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	87 264	0	0	0	0	0	0	87 264
Obligations de caisse	0	0	41 629	92 273	245 679	489 044	0	868 625
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	0	360 400	1 584 800	3 212 100	0	5 157 300
<b>Total</b>	<b>4 617 653</b>	<b>27 700 608</b>	<b>81 889</b>	<b>452 981</b>	<b>1 830 479</b>	<b>3 701 144</b>	<b>0</b>	<b>38 384 754</b>
Année précédente	3 849 071	27 485 344	341 801	465 349	1 630 177	3 258 375	0	37 030 117

### Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en CHF 1000	Suisse 2015	Étranger 2015	Suisse 2014	Étranger 2014
<b>Actifs</b>				
Liquidités	4 124 076	14 011	2 762 778	19 502
Créances sur les banques	645 964	132 552	1 409 831	176 381
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	80 985	0	90 195
Créances sur la clientèle	2 560 811	16 921	2 699 832	15 694
Créances hypothécaires	33 587 184	4 882	32 578 816	7 124
Opérations de négoce	37 516	9 008	57 487	17 232
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	458	0	551	0
Immobilisations financières	204 801	504 245	188 192	467 492
Comptes de régularisation actifs	24 031	0	36 552	0
Participations	58 575	32	58 755	36
Immobilisations corporelles	197 981	0	211 507	0
Autres actifs	90 047	0	48 401	0
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	-62 534	0	-82 322	0
<b>Total des actifs</b>	<b>41 468 910</b>	<b>762 636</b>	<b>39 970 379</b>	<b>793 656</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	29 323	26 995	59 538	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	31 014 538	1 200 708	30 018 240	1 299 807
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	87 264	0	44 848	0
Obligations de caisse	863 991	4 634	951 831	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 157 300	0	4 700 700	0
Comptes de régularisation passifs	128 948	0	125 287	0
Autres passifs	51 323	0	77 468	0
Provisions	316 351	0	336 937	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1 210 118	0	1 208 592	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserve issue du bénéfice	1 213 787	0	1 015 576	0
Bénéfice	226 266	0	225 211	0
<b>Total des passifs</b>	<b>40 999 209</b>	<b>1 232 337</b>	<b>39 464 228</b>	<b>1 299 807</b>

La Banque Migros ne dispose d'aucune succursale à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

### Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

en CHF 1000	2015	Proportion en % 2015	2014	Proportion en % 2014
Suisse	41 468 910	98,0	40 052 701	98,1
Allemagne	253 311	0,6	222 337	0,5
Grande-Bretagne	146 190	0,3	183 873	0,5
France	76 984	0,2	81 462	0,2
États-Unis	74 146	0,2	79 290	0,2
Pays-Bas	59 002	0,1	52 608	0,1
Autriche	15 836	0,0	40 768	0,1
Luxembourg	12 008	0,0	31 854	0,1
Autres pays	187 694	0,4	101 464	0,2
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	-62 534		-82 322	
<b>Total des actifs</b>	<b>42 231 546</b>	<b>100,0</b>	<b>40 764 035</b>	<b>100,0</b>

### Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en CHF 1000		2015	Proportion en % 2015	2014	Proportion en % 2014
<b>Notation de pays interne à la banque</b>	<b>Notation S&amp;P</b>				
L1	De AAA à AA	691 270	90,6	755 766	95,2
L2	De AA- à A	31 639	4,1	18 597	2,3
L3	De A- à BBB-	21 051	2,8	8 020	1,0
L4	De BB+ à B-	3 626	0,5	989	0,1
L5	De CCC+ à CC	5 043	0,7	0	0,0
L6	C ou inférieur	9	0,0	36	0,0
Autres	Sans notation	9 998	1,3	10 248	1,3
<b>Total des actifs</b>		<b>762 636</b>	<b>100,0</b>	<b>793 656</b>	<b>100,0</b>

La Banque Migros applique un modèle interne de notation des pays fondé sur les systèmes de rating des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes de rating internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.



## Présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en CHF 1000	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Actifs</b>				
Liquidités	4 022 197	108 116	3 997	2 126
Créances sur les banques	136 660	353 058	207 500	70 842
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	80 985	0	0
Créances sur la clientèle	2 552 757	15 588	9 381	3
Créances hypothécaires	33 591 098	868	99	0
Opérations de négoce	36 339	3 549	3 618	1 195
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	458	0	0	0
Immobilisations financières	417 550	291 497	0	0
Comptes de régularisation actifs	24 031	0	0	0
Participations	58 575	32	0	0
Immobilisations corporelles	197 981	0	0	0
Autres actifs	90 047	0	0	0
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	-62 534	0	0	0
<b>Total des actifs (au bilan)</b>	<b>41 065 159</b>	<b>853 694</b>	<b>224 594</b>	<b>74 167</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	27 603	14 834	9 491	3 479
<b>Total des actifs</b>	<b>41 092 763</b>	<b>868 528</b>	<b>234 085</b>	<b>77 646</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	17 938	27 534	351	554
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	31 058 723	833 726	233 004	71 402
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	87 264	0	0	0
Obligations de caisse	868 625	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 157 300	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	128 948	0	0	0
Autres passifs	51 323	0	0	0
Provisions	316 351	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1 210 118	0	0	0
Capital social	700 000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	1 213 787	0	0	0
Bénéfice	226 266	0	0	0
<b>Total des passifs (au bilan)</b>	<b>41 036 643</b>	<b>861 260</b>	<b>233 354</b>	<b>71 956</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	27 924	14 312	9 551	3 740
<b>Total des passifs</b>	<b>41 064 567</b>	<b>875 572</b>	<b>242 906</b>	<b>75 696</b>
Positions nettes par monnaie	28 196	-7 044	-8 820	1 950

## Informations relatives aux opérations hors bilan

### Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en CHF 1000	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps	0	1 181	80 000	0	85 573	7 750 000
<b>Instruments de taux</b>						
Contrats à terme	443	496	54 741	0	0	0
Options (OTC)	15	15	1 432	0	0	0
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>458</b>	<b>1 692</b>	<b>136 173</b>	<b>0</b>	<b>85 573</b>	<b>7 750 000</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	1 181		0	85 573	
Année précédente	551	1 298	188 538	0	43 550	12 250 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	773		0	43 550	

### Total avant prise en compte des contrats de netting

en CHF 1000	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
Exercice sous revue	458	87 264
Année précédente	551	44 848

### Répartition selon les contreparties

en CHF 1000	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Total des valeurs de remplacement après prise en compte des contrats de netting	0	443	15

### Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en CHF 1000	2015	2014
	Engagements de couverture de crédit et similaires	1 163
Garanties de prestation de garantie et similaires	73 648	122 932
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>74 811</b>	<b>125 147</b>
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
<b>Total des créances conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Répartition des crédits par engagement

en CHF 1000	2015	2014
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
<b>Total des crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Répartition des opérations fiduciaires

en CHF 1000	2015	2014
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	9 028	8 635
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1 708 165	1 686 107
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>1 717 193</b>	<b>1 694 742</b>

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

# Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

## Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	40 958	31 254	+9 703	+31
Métaux précieux	44	100	-56	-56
Négoce de titres (y c. fonds)	-2 056	4 310	-6 366	-148
dont instruments de taux (y c. fonds)	-1 298	2 721	-4 019	-148
dont titres de participation (y c. fonds)	-901	1 889	-2 791	-148
dont fonds mixtes	-66	138	-204	-148
dont revenus de titres divers	209	-439	+648	-148
<b>Total du résultat de négoce</b>	<b>38 945</b>	<b>35 664</b>	<b>+3 282</b>	<b>+9</b>

Le négoce pour compte propre de la Banque Migros résulte exclusivement de transactions avec la clientèle. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

## Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution des produits des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

Le résultat de l'exercice sous revue n'a été influencé ni par des produits de refinancement significatifs ni par des intérêts négatifs significatifs.

## Répartition des charges de personnel

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
Salaires	138 265	140 748	-2 483	-2
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	16 054	15 872	+182	+1
Autres prestations sociales	10 240	10 329	-89	-1
Autres charges de personnel	6 655	7 377	-723	-10
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>171 214</b>	<b>174 327</b>	<b>-3 112</b>	<b>-2</b>

## Répartition des autres charges d'exploitation

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
Coût des locaux	18 807	19 209	-403	-2
Charges relatives à l'informatique et à la communication	36 864	41 507	-4 642	-11
Mobilier et installations	2 427	2 779	-352	-13
Honoraires des sociétés d'audit	635	646	-11	-2
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	546	541	+5	+1
dont pour d'autres prestations de services	89	105	-16	-15
Autres charges d'exploitation	45 778	46 817	-1 039	-2
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>104 511</b>	<b>110 958</b>	<b>-6 447</b>	<b>-6</b>

**Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées**

en CHF 1000	2015	2014	Variation	in %
Produits extraordinaires	195	680	-484	-71
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>195</b>	<b>680</b>	<b>-484</b>	<b>-71</b>

Le produit extraordinaire de CHF 195 086 résulte essentiellement de la vente de participations (Inventx SA et Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA).

Autres charges extraordinaires	-	-	-	-
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les commentaires relatifs aux pertes significatives, aux variations des réserves pour risques bancaires généraux ainsi qu'aux corrections de valeurs et provisions libérées figurent à la page 27.

**Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition**

en CHF 1000	2015	2014	Variation	en %
Constitution de provisions pour impôts latents	-1 526	0	-1 526	-
Charges impôts courants	61 585	61 670	-85	-0
<b>Total des impôts</b>	<b>60 059</b>	<b>61 670</b>	<b>-1 611</b>	<b>-3</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	20,7%	20,8%		

**Value at Risk**

en CHF 1000	Total livre du négoce	
	2015	2014
<b>Type de risque</b>		
Risque d'intérêt	0	8
Risque sur monnaies étrangères	105	68
Risque de cours sur les actions	571	276
<b>Non diversifié</b>	<b>676</b>	<b>352</b>
Effet de diversification	-24	-10
<b>Diversifié</b>	<b>653</b>	<b>342</b>

La Value at Risk (VaR) calculée à fin 2015 s'élevait à CHF 0,6 million sur une base agrégée et diversifiée. La VaR est calculée avec une probabilité d'émergence de problème/niveau de confiance de 99% et sur une durée d'un jour. La VaR recouvre le livre du négoce hors métaux précieux.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque Migros SA Zurich

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Migros SA, composés du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, de l'état des capitaux propres et de l'annexe (pages 6 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Ces comptes annuels ont été établis en sus du boucllement statutaire avec présentation fiable.

## Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques ainsi qu'aux dispositions légales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

L'audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

PricewaterhouseCoopers SA

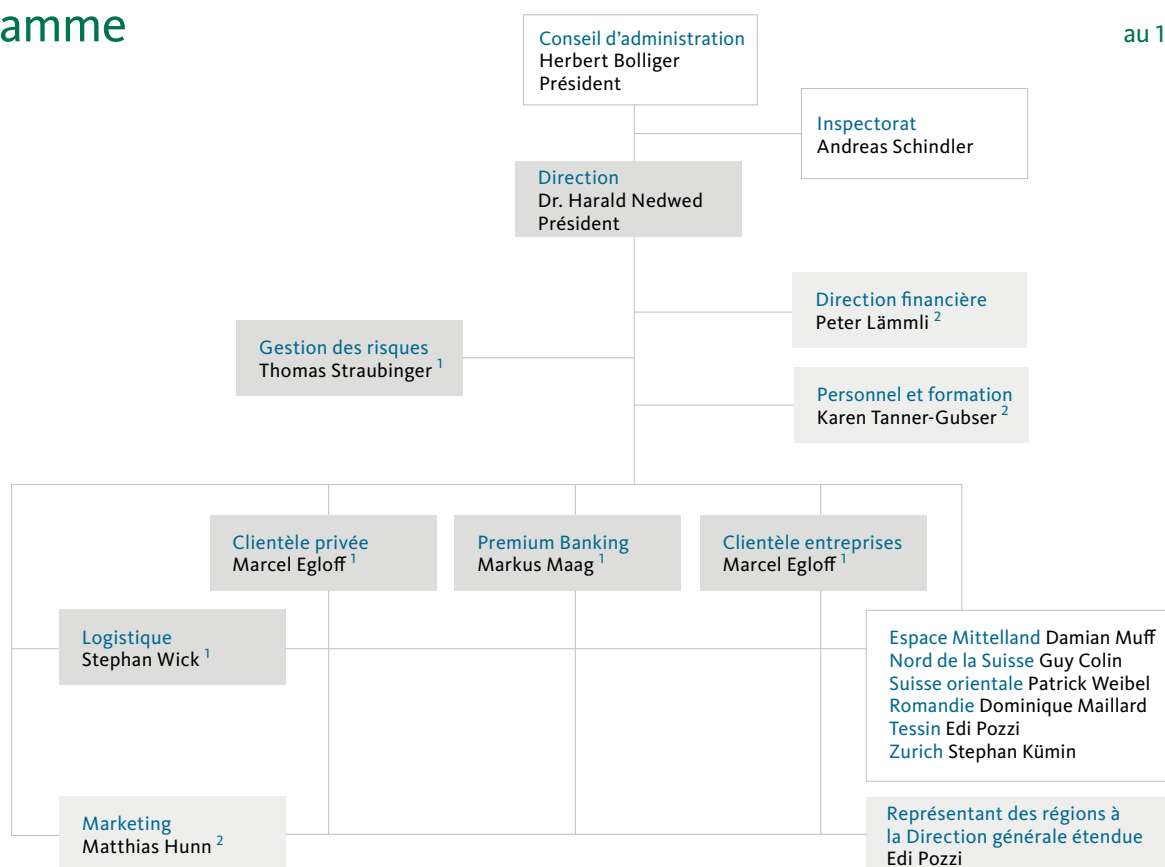
Andrin Bernet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Daniel Frank  
Expert-réviseur

Zurich, 1<sup>er</sup> mars 2016

# Organigramme

au 1.1.2016



## Fonctions du Conseil d'administration

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des finances	Comité du personnel
<b>Herbert Bolliger</b> Président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros	Président		Membre	Membre	Président
<b>Jörg Zulauf</b> Vice-président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre
<b>Irene Billo</b> Représentante du personnel	Membre				
<b>Dr. Dick F. Marty</b> <sup>3</sup> Conseiller juridique et économique, ancien conseiller aux États	Membre (jusqu'au 31.12.15)	Président (jusqu'au 31.12.15)			
<b>Prof. Dr. Peter Meier</b> <sup>3</sup> Professeur à la Haute école zurichoise en sciences appliquées	Membre			Président	
<b>Brigitte Ross</b> <sup>3</sup> Entrepreneuse	Membre (dès le 1.1.16)	Membre (dès le 1.3.16)			
<b>Dr. Isabel Stirnimann Schaller</b> <sup>3</sup> Avocate	Membre	Membre (jusqu'au 31.12.15)/ Présidente (dès le 1.1.16)			
<b>Prof. Dr. Rudolf Volkart</b> <sup>3</sup> Senior Partner IFBC AG, Professeur ordinaire émérite en «Corporate Finance» auprès de l'Université de Zurich	Membre		Président		

<sup>1</sup> Membre de la Direction générale

<sup>2</sup> Membre de la Direction générale étendue

<sup>3</sup> Membres indépendants du Conseil d'administration selon les critères de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

# Régions et succursales

Responsables	Région Espace Mittelland	Région Nord de la Suisse	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich
Région	Damian Muff	Guy Colin	Patrick Weibel	Dominique Maillard	Edi Pozzi	Stephan Kümin
Clientèle privée	Otto Born	Joachim Strittmatter	Hanspeter Lienhard	Christian Miserez	Alberto Crugnola	Ursi Flückiger
Premium Banking	Urs Schneider	Guido Holzherr	Franz Osterwalder	Pierre-Alain Henchoz	Paolo Sulmoni	Andreas Murr
Clientèle entreprises	Rolf Spring	Guy Colin a.i.	Alfred Schaub	Dominique Maillard a.i.	Pier Luigi Negri	Urs Baumann
Services	Peter Fischer	Martin Kradolfer	Hans Steingruber	Laurent Savoy	Giorgio Metelerkamp	Ralph Schürer

## Région Mittelland

Berne: Aarberggasse, Berne-Brünnen; Bienne, Brigue, Berthoud, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

## Région Nord de la Suisse

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzbourg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Zofingue

## Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon SZ, Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

## Région Romandie

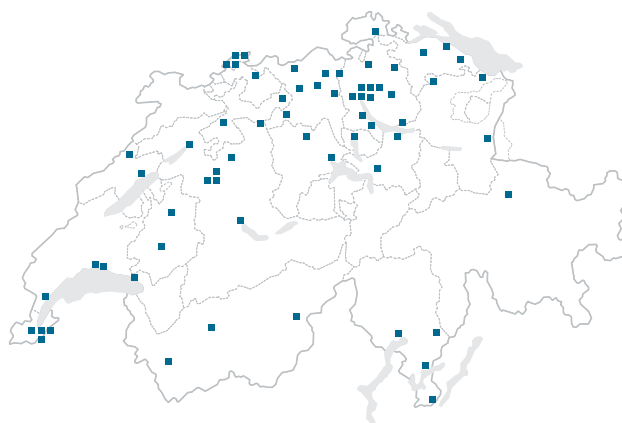
Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue Madeleine; Martigny, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

## Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

## Région Zurich

Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Wohlen, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



## Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich Mülligen, banquemigros.ch  
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi 8-19 heures, samedi 8-12 heures  
 Typographie: Reproscan Group AG